

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Vous choisirez des villes propres à vous servir de cités d'asile ; là se réfugiera le meurtrier, homicide par imprudence. » (*Bamidbar* 35, 11)

D'après nos Maîtres (*Makot* 10b), des panneaux portant la mention « Refuge » étaient placés à chaque carrefour, à l'intention du meurtrier involontaire.

Ceci soulève la question suivante : lors des trois fêtes de pèlerinage, Pessa'h, Chavouot et Souccot, l'ensemble du peuple juif se rendait au Temple, à Jérusalem, et nous ne trouvons pas que des panneaux avaient été mis pour le guider vers la bonne destination. Pourquoi une telle facilité avait-elle été prévue en faveur du meurtrier involontaire, et non pas pour les enfants d'Israël ?

Rabbi Bentsion Brouk zatsal explique que s'il n'y avait pas eu de panneaux indicateurs pour les villes de refuge, le meurtrier involontaire aurait été contraint de se renseigner sur leur localisation auprès des gens. Ceux-ci lui auraient sans doute ensuite demandé pourquoi il devait s'y rendre et il leur aurait alors raconté comment il avait, à son insu, causé la mort d'un Juif.

Or, le fait de s'entretenir de ce sujet aurait atténué la sensibilité des hommes à cet égard. C'est la raison pour laquelle la Torah enjoint « Tu devras en faciliter l'accès » (*Dévarim* 19, 3), verset interprété par nos Maîtres comme l'ordre de placer des panneaux indicateurs portant la mention « Refuge ». De la sorte, le meurtrier involontaire n'avait pas besoin d'entrer en conversation avec les passants, si bien que les gens n'en venaient pas à parler inutilement de ce sujet.

Par contre, concernant le pèlerinage à Jérusalem, il était souhaitable qu'on discute de cette *mitsva* fondamentale et en vienne ainsi à évoquer la sainteté du Temple. D'où l'absence de panneaux signalant le chemin à emprunter

maskil LéDavid

La compassion de l'Éternel pour le meurtrier involontaire



pour s'y rendre. Cela stimulait les pèlerins à s'interroger les uns les autres à ce sujet et à rejoindre, tous ensemble, la ville sainte dans une atmosphère de joie, pour célébrer la fête.

J'aimerais proposer une autre démarche expliquant pourquoi la Torah désirait éviter que le meurtrier involontaire doive s'enquérir auprès d'autrui de la route

à emprunter pour rejoindre une ville de refuge. Car, le cas échéant, le vengeur de sang aurait pu retrouver sa trace, parvenir à le rattraper avant qu'il n'arrive à cette ville et le tuer – sans subir la moindre sanction, puisque cela lui était permis.

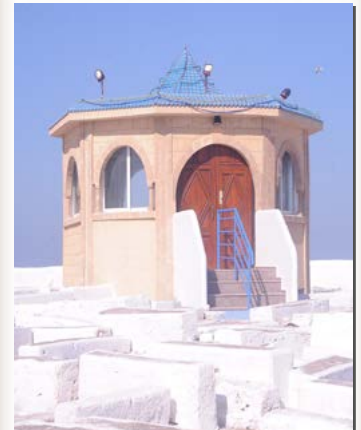
Nous en déduisons combien l'Éternel a pitié du meurtrier involontaire, en veillant à ce qu'il arrive à temps à une ville de refuge. Le souci de lui sauver la vie est tel que le texte saint formule un ordre explicite, « Tu devras en faciliter l'accès », pour lui donner le plus de chances d'y parvenir rapidement.

En outre, la Torah ordonne de réparer les routes, abîmées par les pluies, qui mènent aux villes de refuge, afin qu'elles puissent être aisément empruntées par le pécheur qui s'y réfugie. De cette manière, le vengeur de sang n'aurait pas le temps de le rattraper avant qu'il parvienne à destination. L'ordre de la Torah inclut également la réparation des panneaux indicateurs qui seraient tombés avec le temps. En bref, il fallait qu'ils soient toujours en place pour signaler clairement la route au meurtrier.

Quant à l'absence de panneaux pour indiquer la route vers Jérusalem et vers le Temple, je l'expliquerai par le fait que, tout au long de l'année, des gens s'y rendaient pour apporter des sacrifices et, trois fois par an, à l'occasion des fêtes de pèlerinage. Aussi, de nombreuses personnes connaissaient bien le chemin et il était donc inutile de le préciser.

2 Av 5782
30 juillet 2022

1249



Hilloulot

Le 2 Av, Rabbi Yaakov Cohen Yonathan, auteur du *Zéra Hachalom*

Le 2 Av, Rabbi Moché Stern, auteur du *Beer Moché*

Le 3 Av, Rabbi Chimchon d'Ostropolli

Le 3 Av, Rabbi Yossef Benjo, auteur du *Tal Orot*

Le 4 Av, Rabbi Réfaël Ankawa, auteur du *Karné Réem*

Le 4 Av, Rabbi Ména'hém Azaria, le Rama de Pano

Le 5 Av, Rabbi Its'hak Louria Ashkénazi, le Ari zal

Le 5 Av, Rabbi 'Haïm Ozer Grodzensky, auteur du responsa *A'hiezer*

Le 5 Av, Rabbi Meïr Berbi

Le 6 Av, Rabbi Moché Mizra'hi, président du Tribunal rabbinique de Syrie

Le 6 Av, Rabbi Yéhoua Briel de Mantova (Mantoue)

Le 7 Av, Rabbi Moché Grinwald, président du Tribunal rabbinique de 'Houst

Le 7 Av, Rabbi Yossef Dinklis

Le 8 Av, Rabbi Eliezer 'Hazan, auteur du *Amoudé Arazim*

Le 8 Av, Rabbi Sim'ha Mordékhaï Ziskind, le Saba de Kelm





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Comment le Kotel a été redécouvert

Nous avons traversé des milliers d'années d'exil, à l'ombre de l'amertume déversée sur nous par les nations du monde, qui tentèrent de nous harceler par tous les moyens. Non contents que notre Temple a été détruit, ils regardaient d'un mauvais œil son seul vestige, le Mur des lamentations. À une certaine période, ils le dissimulèrent et on ne connaissait plus son emplacement, jusqu'à ce qu'on le dévoilât suite à une anecdote, racontée par Rabbi Bentsion Moutsafi *chelita*, dans son ouvrage *Dorech Tsion*.

Il y a plus de huit cents ans, un prince arabe siégeant au Ma'hkhama (Tribunal arabe), alors situé au Har Habayit, remarqua un jour une vieille femme avancer péniblement avec un sac de poubelle. Elle semblait avoir au moins quatre-vingt-dix ans, mais tenait apparemment à le jeter à un certain endroit. Il continua à la guetter et constata, à sa plus grande surprise, qu'elle le vidait en-dessous de sa fenêtre.

Furieux, il s'empressa d'envoyer ses gardes pour l'arrêter et la faire venir. Quelques instants plus tard, elle se trouvait devant lui, tremblante de peur.

« Qui êtes-vous ? demanda le prince.

– Je viens de Beit Lékhém, répondit-elle, d'une voix basse.

– Tu serais venue depuis Beit Lékhém avec ton sac de poubelle pour le jeter ici, devant ma fenêtre ? reprit-il, offusqué.

– De grâce, ne vous mettez pas en colère, dit-elle en tremblant de tout son corps. J'ai reçu un testament de mes ancêtres d'apporter ici ma poubelle et de la jeter à cet endroit.

– Pourquoi précisément ici ? Qu'y a-t-il donc ?

– Je ne sais pas exactement. Dans ma famille, nous avons une tradition selon laquelle il y avait, à cet emplacement, une maison pour les Juifs et le jour où on la découvrirait et la reconstruirait, on nous en expulserait. C'est pourquoi nous recouvrons cet endroit par des piles de poubelles depuis de nombreuses années. »

À cette époque, il existait des liens amicaux entre les Juifs et les Musulmans. Une preuve nous en est donnée par le Rambam, qui évoque la proposition de ces derniers faite aux Sages juifs de leur donner l'emplacement du Har Habayit pour pouvoir y reconstruire le Temple. Évidemment, cette proposition fut repoussée par les Sages, puisque D.ieu a décrété que nous devons être exilés et n'avons pas le droit de retourner au Har Habayit, avant qu'il reconstruise Lui-même le Temple, comme il est dit : « L'Éternel rebâtira Jérusalem. » (*Téhilim* 147, 2) De même, nous disons dans la prière de *na'hem* : « Car Toi, Éternel, par le feu, Tu l'as brûlée et, par le feu, Tu la reconstruiras. » Quoi qu'il en soit, grâce à ces liens amicaux, le mystère de la coutume de cette vieillarde put être résolu.

Le prince chargea ses sujets de creuser dans les montagnes de poubelles. Suite à un travail acharné, ils découvrirent de vieilles pierres dissimulées à cet endroit. Cependant, la besogne était bien loin d'être terminée. Le prince eut alors une idée : à l'intérieur de la décharge, il cacha quelques pièces d'or et envoya des messagers pour répandre la rumeur qu'en-dessous du Ma'hkhama, on avait trouvé des pièces d'or et que quiconque le désirait pouvait venir en prendre.

Le bouche-à-oreille, particulièrement efficace au Moyen-Orient, eut l'effet escompté. Des foules de gens affluèrent de Jérusalem et de tous les villages voisins, l'un arrivant avec sa cruche, l'autre avec son baril. Tous se mirent à dégager la montagne de détritus, accumulés là depuis de longues années, et à y creuser. De temps à autre, on entendait quelqu'un s'écrier « J'ai trouvé ! », exclamation suivie d'une nette accélération du rythme de travail. Les gens creusèrent ainsi de toutes leurs forces, jusqu'à ce qu'il fasse trop sombre.

La nuit tombée, le prince se rendit secrètement sur les lieux pour jeter quelques nouvelles pièces et, le lendemain, une multitude de personnes se mirent de nouveau à l'œuvre avec énergie. Ces travaux d'évacuation se prolongèrent sur une longue période, pour finalement aboutir à la découverte du Kotel.



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées par
le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto *chelita*

Appelle-le Ido !

Un soir, avant d'aller dormir, je pris, comme à mon habitude, un ouvrage saint afin de m'endormir l'esprit plongé dans les paroles de la Torah.

On y évoquait l'histoire du prophète Ido et je lus ainsi : « Mais voici qu'un homme de D.ieu vint de Juda à Béthel (...) et il cria à l'autel, selon l'ordre de D.ieu, cette parole : "Autel ! Autel ! Ainsi parle le Seigneur : un fils va naître à la famille de David – Josias sera son nom – qui égorgera sur toi les prêtres des hauts lieux (...)" Et, le jour même, il donna une preuve de sa mission en disant : "Voici la preuve que c'est l'Éternel qui a parlé : l'autel va se fendre et la cendre qui est dessus se répandra à terre." (...) L'autel se fendit et la cendre s'en répandit à terre, selon la preuve annoncée par l'homme de D.ieu sur l'ordre du Seigneur. » (*Mélakhim* I 13, 1-5)

Ces versets décrivent le miracle accompli par le prophète Ido sur l'ordre de l'Éternel. Quant aux suivants (7-24), ils mentionnent l'ordre divin adressé à Ido de ne pas manger de pain ni boire d'eau, ainsi que de ne pas reprendre le même chemin qu'il avait emprunté à l'aller. Cependant, il se laissa induire en erreur par un faux prophète, qui prétendit avoir reçu l'ordre de D.ieu de le nourrir. Ayant transgressé l'ordre divin, Ido fut aussitôt puni : un lion l'attaqua et il mourut.

Voilà sur quoi je m'endormis cette nuit-là. Or, le lendemain matin, un Juif me téléphona pour me dire qu'il avait eu un garçon huit jours plus tôt et que la circoncision devait avoir lieu ce jour-là. Mais il ne parvenait pas à décider comment le nommer. En fait, m'expliqua-t-il, il hésitait entre deux prénoms, dont Ido, pour lequel il avait une préférence.

Je lui demandai pourquoi il aimait ce nom et il me répondit qu'il avait été très impressionné par la personnalité de ce prophète, qui avait proclamé la parole de D.ieu à l'autel et avait accompli un miracle selon l'ordre divin.

Aussi, je tranchai : « Eh bien, appelle-le alors Ido ! »

Je ressentis alors la Providence divine à l'origine du choix du passage de Torah lu la veille. Sans nul doute, on m'aidait par ce biais à orienter ce Juif dans le bon choix d'un prénom pour son nouveau-né.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

Le devoir d'humilité, aussi valable pour les notables

« Voici les noms des hommes qui doivent prendre, pour vous, possession du pays : Elazar, le prêtre, et Yéhocoua, fils de Noun. » (*Bamidbar* 34, 17)

Lorsque Moché comprit que sa fin approchait, il se soucia de répéter l'ensemble de la Torah aux enfants d'Israël – récit mentionné dans le livre de Dévarim, aussi appelé Michné Torah – et de la leur expliquer correctement (cf. *Dévarim* 1, 5). En outre, il veilla à ce que les princes de tribus, qui assisteraient Elazar le prêtre et Yéhocoua bin Noun dans le partage du pays entre les tribus, soient des personnes humbles.

En effet, il désirait éviter qu'ils commettent la même erreur que leurs prédécesseurs, les explorateurs, qui n'étaient intéressés que par les honneurs personnels reçus de par leur fonction. À cause d'eux, les deux Temples furent détruits, conformément à l'interprétation de nos Sages du verset « Le peuple passa cette nuit à gémir » (*Bamidbar* 14, 1) – « Vous avez versé en ce jour de vains pleurs, il deviendra un jour de pleurs pour les générations » (*Taanit* 29a). Outre la terrible punition de la destruction des Temples, il fut décrété que les hommes âgés de vingt à soixante ans mouraient dans le désert (*Bamidbar* 14, 29).

Moché désirant que les nouveaux chefs de tribus soient plus pieux que les précédents, il les mit en garde contre l'orgueil. Il leur signifia qu'en dépit de leur fonction honorifique, ils ne devaient pas se considérer comme des princes, à l'instar des explorateurs qui, à cause de cela, avaient entraîné la destruction des Temples. Au contraire, il leur incombait de se regarder comme de simples membres du peuple, appartenant à telle ou telle tribu.

C'est la raison pour laquelle le verset dit d'abord « Pour la tribu de... », puis, seulement ensuite, cite le nom du prince lui correspondant, en évoquant ce titre. À travers cette formulation spécifique, Moché leur transmettait allusivement leur devoir de se considérer, en premier lieu, comme des hommes ordinaires de leur tribu et, seulement dans un second temps, de se souvenir qu'ils ont été choisis par D.ieu pour remplir la fonction de princes et aider Elazar et Yéhocoua à partager le pays entre les tribus. Avant tout, il leur appartenait de se regarder comme de simples serviteurs de l'Éternel. Car l'homme imbu de lui-même et fier du rôle qui lui a été confié risque de tomber dans le travers de l'orgueil et d'être sévèrement puni.

LE CHABBAT

L'allumage des lumières de Chabbat



C'est une *mitsva* d'allumer une bougie dans son foyer, en l'honneur de Chabbat, afin que la demeure soit éclairée et que personne ne trébuche en marchant. On allumera les lumières après avoir revêtu ses vêtements de Chabbat. Mais, si on manque de temps, on allumera d'abord les lumières.

D'après la stricte loi, il suffit d'allumer une lumière en l'honneur de Chabbat. Cependant, la coutume est d'en allumer deux, une en rappel à l'ordre « Zakhor », l'autre à l'ordre « Chamor ». Plus on allume de lumières pour Chabbat, plus on est digne d'éloges.

Il est souhaitable d'embellir la *mitsva* de l'allumage, en utilisant de beaux bougeoirs en or ou en argent et de l'huile d'olive de qualité. Par ce mérite, nous aurons droit à des enfants érudits, comme il est dit : « Car la bougie est une *mitsva*, la Torah une lumière. » Par le biais de l'allumage des lumières de Chabbat et de 'Hanouka, surgira celle de la Torah. Aussi, après l'allumage, la femme fermera les yeux et priera de mériter, elle et son mari, la longévité, ainsi que des enfants érudits, qui craignent D.ieu, soient dotés de vertus et éclairent le monde par la Torah et les *mitsvot*. Elle implorera également l'Éternel en faveur de la venue du Messie. Car, le moment où on accomplit une *mitsva* est particulièrement propice aux prières, comme l'ont souligné nos Maîtres (*Tossefta*, *Maasser chéni* 5, 14) : « Ceux qui sont occupés à accomplir une *mitsva*, leur bouche et leur cœur sont disposés à prier devant l'Éternel. »

Selon le Zohar, il est recommandé que le mari prépare les bougies ou l'huile et les mèches pour l'allumage.

Lorsqu'on allume la mèche, on ne retirera pas sa main avant que sa plus grande partie soit allumée. Ainsi, quand on la retirera, la flamme s'élèvera aussitôt d'elle-même.

Chaque fois qu'on éteint un feu, on veillera à ne pas le faire en soufflant dessus. Aussi, après avoir allumé les lumières, on n'éteindra pas l'allumette par le souffle, mais en remuant la main [pour ceux qui ne reçoivent le Chabbat qu'après avoir éteint l'allumette].

On allumera les lumières à l'endroit où on mange, car le fait de prendre le repas à leur lumière est inclus dans la jouissance propre au Chabbat. Néanmoins, s'il est impossible d'allumer à cet endroit, on le fera dans une autre pièce où l'on séjourne également. En été, quand il fait chaud à la maison, on peut manger dans la cour, même si on ne voit pas les lumières de Chabbat, car celles-ci nous ont été données pour nous procurer une jouissance, et non pas causer une souffrance. On se souciera toutefois de prévoir un éclairage dans la cour.

Des bougies de Chabbat ou de l'huile qui se sont éteintes pourront être utilisées après Chabbat pour tout autre usage. [Certains ont l'habitude de conserver les mèches jusqu'à Pessa'h pour les brûler avec le 'hamets, de sorte à les utiliser pour une *mitsva* supplémentaire.]



en souvenir du JUSTE

**Rabbi
Chimchon
d'Ostropoli
zatsal**

Rabbi Chimchon d'Ostropoli – que son mérite nous protège – naquit dans les années 5360. Son père, Rabbi Pessa'h zatsal, le nomma d'après son grand-père Rabbi Chimchon, président du Tribunal rabbinique de Kramints, qui comptait parmi les Grands de sa génération. Il apprit la Torah auprès de son père et de Rabbi Nathan Nata, président du Tribunal rabbinique d'Ostra. À un âge très précoce, il se plongea dans les secrets de la Torah ésotérique.

Il remplit les fonctions de *Maguid* dans la ville d'Ostropoli, qui surplombe le fleuve de Slotch, dans la région de Podolia, en Ukraine. C'est pourquoi il fut surnommé « Rabbi Chimchon Maguid ». De temps à autre, il adressait au peuple des sermons, afin d'inciter ses membres à se corriger et à se repentir. Parallèlement, il invoquait la Miséricorde divine en leur faveur, à l'instar des *Tsadikim*.

Chaque jour, il eut le mérite qu'un ange céleste se révèle à lui pour étudier avec lui les aspects cachés de la Torah, comme l'atteste le 'Hida dans son ouvrage *Chem*

Hagdolim. Son disciple, Rabbi Yaakov Kopel Zalber, écrit : « Il est connu que la plupart de ses propos étaient inspirés de l'ange qui le visitait régulièrement. » On raconte qu'un jour, cet ange lui révéla l'existence, dans les cieux, d'une lourde accusation et de terribles décrets pesant sur le peuple juif, qui risquaient de s'appliquer s'il ne se repentait pas. À cette nouvelle alarmante, Rabbi Chimchon s'empressa de prendre plusieurs fois la parole en public pour, d'une voix enflammée, le mettre en garde à cet égard. Ses paroles saintes eurent l'effet escompté : elles produisirent un éveil, suivi d'un grand mouvement de repentir. Cependant, cela ne servit pas à annuler le décret, qui avait déjà été signé.

Dans son ouvrage *Derekh Ets Ha'haim*, Rabbi Moché 'Haïm Luzzato – que son mérite nous protège – fait le récit des événements qui eurent lieu à cette période : « À l'époque du pieux kabbaliste, le célèbre Rabbi Chimchon Astripalir, quand un décret fut prononcé en l'an 5408, il fit jurer les forces du mal en leur demandant pourquoi elles accusaient le peuple juif, plus que toutes les autres nations. Elles lui répondirent : "Supprimez chez vous trois choses et nous reviendrons sur notre décret – le Chabbat, la circoncision et la Torah." Le Rav leur répondit immédiatement : "Que ceux-ci et ceux-là soient anéantis, mais que pas une seule lettre de notre sainte Torah ne soit annulée, à D.ieu ne plaise !" »

Comprenant que le décret avait déjà été scellé, Rabbi Chimchon eut une idée pour empêcher la mort d'un grand nombre de Juifs. Il demanda à trois Grands de sa génération de s'associer à lui pour accepter la mort, de sorte que chacun apporte ainsi l'expiation à un quart du peuple juif. L'un d'entre eux était Rabbi Yé'hïel Mikhel de

Namirov, qui « connaissait l'ensemble de la Torah par cœur et était versé dans toutes les sagesse du monde ». Et, effectivement, il fut assassiné le 20 Sivan 5408, en sanctifiant le Nom divin. Toutefois, le projet de Rabbi Chimchon ne put se réaliser pleinement, parce que l'un de ces *Guédolim* refusa de se joindre aux autres, du fait qu'il désirait publier son ouvrage pour donner du mérite au grand nombre. Malgré cela, le décès des trois autres acquitta une bonne partie du peuple juif, qui échappa à une destruction plus conséquente.

Malgré son niveau sublime, Rabbi Chimchon était extrêmement humble. Dans ses écrits, il se déprécie à plusieurs reprises. Dans l'introduction à son ouvrage *Dan Yadin*, il signe : « Poussière de la terre, Chimchon Ostropolli ». Dans une lettre à Rabbi Nata, il écrit : « Mon Maître, veuillez bien accepter, avec amour et de bon gré, les propos de ton humble serviteur, le "reptile repoussant, bas et méprisable" », expression dont les initiales, en hébreu, forment son nom. Dans l'un de ses cours, il écrit : « À moi, le bas et simple, il semble. »

De son vivant, tous reconnurent que Rabbi Chimchon possédait l'âme du Machia'h ben Yossef, comme l'atteste le 'Hozé de Lublin. Il eut l'insigne mérite de se voir révéler des secrets très élevés.

Au début des troubles, alors qu'il portait son talith et ses *téfillin*, les impies vinrent l'attaquer par derrière, à l'aide d'une branche d'arbre au bout pointu comme une aiguille. Ils lui transpercèrent ainsi le dos, du bas vers le haut, mais il était si concentré dans ses pensées élevées d'unifier le Nom divin qu'il ne ressentit rien, jusqu'à l'ultime instant où cette branche atteignit son cerveau. Il s'effondra alors et rendit son âme pure au Créateur. C'était le 3 Av 5408.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !